

CATANA GROUP
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 15 353 089 euros
Siège social : Zone technique, le Port
66140 CANET-EN-ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 FEVRIER 2024

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
(article L. 225-197-4 du Code de commerce)

1 Etat des attributions gratuites d'actions au 31 août 2023

▪ **Désignation du plan : AGA 2021**

Date de l'autorisation de l'Assemblée	25/02/2021
Date de l'attribution par le conseil	25/02/2021
Nombre d'actions attribuées	72 500
Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	néant
Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré	70 000

▪ **Désignation du plan : AGA 2022**

Date de l'autorisation de l'Assemblée	25/02/2021
Date de l'attribution par le conseil	24/02/2022
Nombre d'actions attribuées	72 500
Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	néant
Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré	néant

▪ **Désignation du plan : AGA CODIR 2022**

Date de l'autorisation de l'Assemblée	25/02/2021
Date de l'attribution par le conseil	01/12/2022
Nombre d'actions attribuées	410 000
Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	néant
Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré	néant

▪ **Désignation du plan : AGA 2023**

Date de l'autorisation de l'Assemblée	23/02/2023
Date de l'attribution par le conseil	27/02/2023
Nombre d'actions attribuées	40 700
Nombre d'actions définitivement attribuées en période de conservation	néant
Nombre d'actions définitivement attribuées pour lesquelles la période de conservation a expiré	néant

2 Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société par la Société et par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023

Néant

3 Attributions consenties aux mandataires sociaux de la Société par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, à raisons des mandats qu'ils y exercent, au cours de l'exercice clos le 31 août 2023

Néant

4 Attributions consenties durant l'exercice clos le 31 août 2023 aux dix salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions gratuites attribuées est le plus élevé

410 000

5 Attributions consenties par la Société et par les sociétés qui lui sont liées au cours de l'exercice clos le 31 août 2023, à l'ensemble des salariés bénéficiaires

450 700

Le Conseil d'administration